

Journées de rencontres et d'échanges en Pays Pyrénées-Méditerranée (Vallespir)

*Valoriser les espaces forestiers méditerranéens
tout en conciliant nature et systèmes productifs*

Compte rendu de deux journées de terrain

par Léa VEUILLEN

***L'association Forêt
Méditerranéenne a organisé les
22 et 23 juin 2016, deux journées
d'échanges en Pays Pyrénées-
Méditerranée. Après plusieurs
années de travaux et réflexions
sur l'innovation et sur une meil-
leure conciliation entre nature et
systèmes productifs, ces journées
ont été l'occasion de mettre en
lumière les différents regards que
portent les acteurs locaux sur
la nature et la forêt, et d'illustrer
les outils qui permettent tout par-
ticulièrement la « conciliation »
des différents enjeux. Cet article
donne un aperçu des sites visités
sur le terrain lors de ces deux
journées qui ont rassemblé une
soixantaine de participants.***

Introduction

Les travaux menés par l'association Forêt Méditerranéenne ces dernières années, ont permis d'enrichir le constat sur l'état des forêts méditerranéennes contemporaines ; que ce soit ceux liés aux grandes mutations environnementales et sociétales (changement climatique, préservation de la biodiversité, montée en puissance de l'intérêt de la biomasse énergie, place et rôle des « nouveaux territoires »...) ou les récentes réflexions sur l'innovation et sur une meilleure conciliation entre nature et systèmes productifs.

Ces derniers ont permis d'actualiser la question des spécificités de la sylviculture et des itinéraires techniques et de porter une plus grande attention sur la prise en compte des processus naturels et environnementaux dans le redéploiement des systèmes productifs, en réponse aux attentes de l'ensemble des citoyens.

Les journées des 22 et 23 juin 2016 en Pays Pyrénées-Méditerranée avaient pour objectif de mettre en lumière les différents regards que portent les acteurs locaux sur la nature et la forêt, la diversité des enjeux liés à ces espaces, et d'illustrer les outils qui permettent la « conciliation » de ces différents enjeux.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée se prêtait parfaitement à cette illustration, grâce à une longue expérience de gouvernance dans ce domaine, notamment grâce aux Chartes forestières de territoire qui sont l'un des outils, parmi d'autres également évoqués lors de ces deux journées, permettant cette conciliation.

Ce territoire est par ailleurs très représentatif de la problématique méditerranéenne où se côtoient ces différents enjeux : préservation, productions diverses, accueil du public... du bord de mer fréquenté à l'arrière-pays plus rural...

Présentation du Pays Pyrénées-Méditerranée : enjeux et évaluation des Chartes forestières de territoire du Pays

Le Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM) est une association loi 1901 créée en 2001 et ayant des missions d'accompagnement et d'animation pour le développement local. Sa superficie est de 115 000 ha dont près de 60% est couvert par de la forêt. Le Pays Pyrénées-Méditerranée rassemble 58 communes pour 103 300 habitants, et accueille plus de 700 000 visiteurs par an. Conscient que la forêt est un levier de développement pour son territoire, le Pays Pyrénées-Méditerranée a mis en place deux Chartes forestières de territoire (CFT) : la CFT de la Suberaie des Aspres et des Albères (validée en 2004 et renouvelée en 2009), puis celle du Vallespir (validée en 2009). Une CFT est un outil institué par la Loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 permettant de mener un programme d'actions pluriannuel pour la gestion durable et multifonctionnelle des

Photo 1 :
Le groupe au Domaine des Fontanilles.
Photo DA.



forêts. Ces deux chartes prennent fin en 2014 sur un bilan très positif, une nouvelle stratégie a été élaborée à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée et validée en mai 2016, avec une centaine de projets portés par plus de quarante maîtres d'ouvrage publics et privés différents. *Voir article p. 207-216.*

Les trois sites visités lors des journées se trouvent sur le territoire du PPM et sont donc concernés par l'outil CFT qui constitue une aide, parmi d'autres outils, à la gestion des espaces naturels et forestiers méditerranéens. Le Domaine des fontanilles (premier site visité), le Mas des Carbonères, ainsi que la châtagneraie du Vallespir ont permis de mettre en avant la diversité des possibilités existant quant à l'utilisation de ces outils.

Le domaine des Fontanilles : une gestion multifonctionnelle

Un espace d'accueil du public

Le Domaine des Fontanilles est la propriété de La Communauté de la Roche d'Or qui s'est installée en 1986 dans cette région forestière des Albères (commune de Maureillas). Son but est d'offrir un espace de calme et de sérénité : la propriété est ouverte à tous, autant à ceux venant y séjournier pour se ressourcer qu'aux randonneurs et cyclistes. Le domaine s'est agrandi petit à petit, et a pu accueillir les premiers visiteurs en 2003. Des travaux d'agrandissement des bâtiments ont été effectués en 2011. La capacité d'accueil est maintenant de 80 personnes (1200 personnes accueillies par an). En tout, ce sont 25 km de chemins et de sentiers qui permettent au public, mais aussi aux pompiers et aux exploitants forestiers, d'accéder facilement à l'ensemble du domaine. Sur le site vivent six résidents permanents, qui portent un soin tout particulier aux 250 hectares qui constituent la propriété. Chacun participe à l'entretien du domaine, en plus d'un ouvrier agricole employé à plein temps.

Des peuplements forestiers variés

Sur la propriété, l'altitude varie de 150 à 270 m. La roche mère est essentiellement composée de granite, de gneiss et de mica schistes. Les peuplements forestiers sont les suivants :

- peuplements de chêne-liège en futaie régulière et irrégulière dont l'objectif est l'ex-

ploitation du liège (ici la hauteur de levée du liège est traditionnellement faible, inférieure à deux fois la circonférence de l'arbre, car les chênes ne sont pas taillés et présentent des fourches assez basses),

– peuplements de chênes verts en taillis, à hauteur maximale de 7 m, dont l'objectif est la production de bois de chauffage par des coupes d'éclaircies,

– peuplements de châtaigniers en taillis, très minoritaires, présentant peu d'avenir sur ce secteur,

– peuplement de pins maritimes et pins pignons, à rôle essentiellement paysager,

– landes et prairies constituant des zones ouvertes autour des mas, nécessaires à la protection contre le feu,

– ripisylves au bord du ruisseau.

Le PSG : un outil de gestion à l'échelle de la propriété

Le premier Plan simple de gestion (PSG) de la propriété a été établi en 2002 pour une durée de 10 ans, et le deuxième sera bientôt mis en place. Cet outil permet de concilier les différents enjeux et les objectifs que s'est fixés le propriétaire, à savoir :

- l'accueil du public et des chasseurs,
- le développement du sylvopastoralisme, dans le cadre la CFT,
- la biodiversité, le paysage et la diversité des essences,
- la valorisation des peuplements (bois énergie et liège notamment).

La gestion du risque incendie

Les risques d'incendie sont très importants dans le massif des Albères, à cause de la végétation existante et des conditions climatiques (sécheresse, tramontane). Sur le domaine, un troupeau de bovins permet l'entretien des parcelles forestières et des parfeux. Un éleveur fait pâturer son troupeau de 30 têtes sur la propriété pendant 6 mois de l'année, ce qui permet d'entretenir les sous-bois et de rendre la propriété agréable et exploitable. Il dispose d'un contrat DFCI (Défense des forêts contre l'incendie) de 5 ans, dans lequel il s'engage à entretenir les zones sensibles au feu. Le troupeau est constitué de Gasconnes d'appellation « Rosée des Pyrénées » garantissant un veau élevé sous la mère en totale liberté dans les Pyrénées catalanes, nourri exclusivement au lait de la mère et à l'herbe des pâturages.

Le développement de la filière bois-énergie

Depuis les travaux de 2011 et la création de nouveaux bâtiments d'accueil, il a été décidé d'installer un chauffage automatique à bois, utilisant au maximum la ressource provenant de la propriété. Cette chaudière de 200 kilowatts, fonctionnant avec 50 m³ de plaquettes par an et pouvant aller jusqu'à 450 m³ par an quand tous les bâtiments seront terminés, a été approvisionnée successivement avec :

- du pin qui avait été coupé pour permettre le passage de lignes électriques,
- du chêne vert et du chêne-liège coupés lors de la création de pistes,
- du châtaignier coupé lors de la remise en état de la châtaigneraie.

Une plateforme de stockage a été construite, permettant d'une part de faire sécher la plaquette forestière produite sur la propriété et, d'autre part, de réceptionner du combustible extérieur dans le cas où les interventions réalisées sur la propriété ne fourniraient pas assez de bois pour le chauffage.

L'Indice de biodiversité potentielle

Les espèce vivantes en forêt sont tellement nombreuses que leur diversité est difficile à apprécier. Une solution pour les estimer consiste à évaluer les caractéristiques de la forêt ayant une forte influence sur la biodiversité forestière : les facteurs clés.

Dix de ces facteurs ont été agrégés dans un outil d'évaluation de la biodiversité : l'Indice de biodiversité potentielle (IBP).

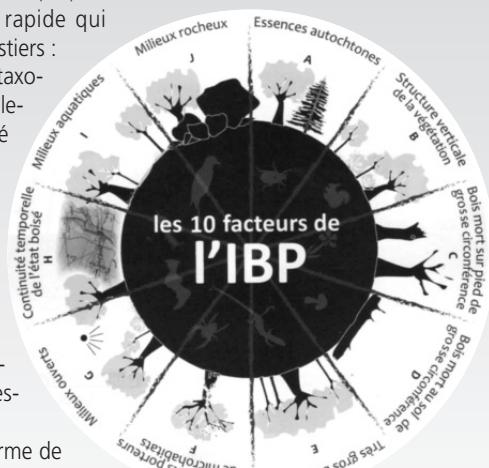
L'IBP est un outil simple et rapide qui permet aux gestionnaires forestiers :

- 1.– d'estimer la biodiversité taxonomique potentielle du peuplement, c'est-à-dire sa capacité d'accueil en espèces et en communautés, sans préjuger de la biodiversité réellement présente qui ne pourrait être évaluée qu'avec des inventaires complexes, non opérationnels en routine ;
- 2.– de diagnostiquer les éléments améliorables par la gestion.

L'IBP ne constitue pas une norme de gestion, mais un outil d'aide à la décision.

Pour en savoir plus :

<http://www.cnpf.fr/n/ibp-indice-de-biodiversite-potentielle/n:782>



La biodiversité dans les Chartes forestières de territoire



Suite à un appel à projet national lancé par l'Etat début 2012 dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité* 2011-2020, les Communes forestières de Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont élaboré un projet commun d'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les Chartes forestières de territoire de 2012 à 2015.

Réalisée dans le cadre de l'animation des réseaux régionaux des CFT, cette démarche a pour objet de développer et partager des indicateurs relatifs à la biodiversité dans les chartes. Ces indicateurs ont été intégrés dans l'outil de suivi-évaluation développé en 2012.

Ce projet a consisté à conduire une enquête auprès des territoires, élaborer une cartographie croisant la biodiversité et les enjeux multi-fonctionnels sur les territoires de Chartes, constituer des indicateurs de suivi et d'évaluation spécifiques, intégrés dans l'outil national d'évaluation des Chartes, et mener une concertation élargie.

Ce travail partenarial a permis d'identifier des perspectives pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les Chartes forestières de territoire. Le document de synthèse a été produit en avril 2015.

*La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est destinée à encourager la mise en œuvre de projets opérationnels en faveur de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier, en particulier dans les Chartes forestières de territoire.

Pour en savoir plus et téléchargez le document :
<http://ofme.org>

L'enjeu biodiversité

Sur la propriété, l'Indice de biodiversité potentielle (IBP) a été utilisé pour mieux intégrer la biodiversité dans le futur Plan simple de gestion. Il s'agit d'un outil qualitatif national d'aide à la gestion, mis en place par le CNPF¹ et l'INRA² (voir encadré p. 201). L'objectif est de mesurer la capacité du peuplement à héberger de la biodiversité.

Afin de concilier nature et production, il faut déjà mieux connaître le territoire. En Pays Pyrénées-Méditerranée, 95% de la forêt est classée en Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF). Les enjeux de production, qu'ils soient potentiels ou avérés, sont également présents partout sur le territoire. Ainsi, afin de mieux prendre en compte la biodiversité dans sa Charte forestière de territoire, le Pays Pyrénées-Méditerranée a élaboré de manière concertée une stratégie territoriale en faveur

de la biodiversité en forêt. En parallèle, les Communes forestières du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont mené un projet visant, d'une part à valoriser les aspects de biodiversité dans les actions des CFT via de nouveaux indicateurs d'évaluation et, d'autre part, à instaurer des moments de réflexions sur l'ensemble des territoires de CFT autour de la biodiversité (voir encadré ci-contre).

Le Mas des Carbonères : concilier production, tourisme et risques

En 2008, José Verdagué a racheté la propriété forestière familiale située à Riunoguès près du Col du Perthus. D'une superficie de 100 hectares, la propriété est constituée à 20% de chêne-liège et à 80% de chêne vert. L'existence et la signature de contrats DFCI ont permis d'y développer une activité sylvopastorale. Les objectifs du propriétaire sont de maintenir la qualité de la suberaie pour exploiter le liège et de produire du bois de chauffage. La suberaie est un milieu très diversifié bien qu'issu d'une plantation.

Tourisme et accueil du public : la vélo-route voie verte

Fruit du développement du tourisme vert en Pays Pyrénées-Méditerranée, le réseau vélo-route voie verte est une piste cyclable qui relie le littoral aux sources de la vallée du Tech. Réalisée par le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, le dernier tronçon a été inauguré en 2016. Selon les secteurs, la circulation est partagée et la vélo-route voie verte peut également être utilisée en tant que piste par les pompiers et par les exploitants forestiers. Du ciment a été coulé sur 15 cm d'épaisseur sur toute sa longueur afin d'en limiter l'entretien.

Une démarche de concertation a été menée au préalable pour décider du meilleur tracé de la voie verte par rapport aux risques incendies et à l'exploitation des bois.

L'association « Pays catalan à vélo » a été créée récemment par des professionnels du vélo et des organismes d'accueil du public (loueurs de vélo, campings, auberges, etc.) autour de cette voie verte. Trois communes du Vallespir développent actuellement un projet transfrontalier de « Route du liège » pour compléter cette démarche touristique. Ce

1 - CNPF : Centre national de la propriété forestière.

2 - INRA : Institut national de la recherche agronomique.

projet a pris exemple sur la voie verte existant dans le Luberon depuis 20 ans, qui mobilise 180 prestataires touristiques et attire plus de 180 000 touristes par an.

De lourds investissements ont été nécessaires en lien avec la DFCI, car le massif des Albères est l'un des secteurs les plus risqués du département, comportant de nombreux couloirs de feu. Le travail s'est fait en concertation avec les voisins espagnols, afin que l'ensemble soit cohérent, dans une démarche de planification transfrontalière.

Ce projet n'est pas sans impacter les propriétaires : traversée des propriétés par la voie verte, aménagements touristiques à fournir et possible mise en place de structures d'accueil du public. Cependant, sur cette propriété, il est difficile de convertir le bâtiment en auberge, à cause du risque incendie et du problème d'assainissement. Ce problème concerne beaucoup de bâtiments qui sont le long de la voie verte, et empêche nombre de propriétaires de développer des activités touristiques.

Développement de la filière liège : regroupement des propriétaires

L'Association syndicale libre de gestion forestière « Suberaie catalane » (ASLGF) a été créée en 2002 et regroupe actuellement une centaine de propriétaires pour 2 500 hectares. Ses objectifs sont de réaliser des travaux de remise en production des suberaies (30 à 40 hectares/an), d'estimer la qualité du



L'ASLGF «Suberaie catalane»

Qu'est-ce qu'une ASLGF ?

L'Association syndicale libre de gestion forestière est un outil foncier régi par l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et le décret du 3 mai 2006. L'ASLGF est une personne morale de droit privé, qui repose sur l'adhésion volontaire des propriétaires forestiers dans un double objectif : la réalisation de travaux dans les forêts des membres adhérents et la commercialisation des produits qui en sont issus. Dans une ASLGF, chaque membre reste propriétaire de sa forêt. L'ASLGF a été créée afin de répondre à plusieurs attentes : protéger, revaloriser, exploiter et développer la filière sont les principales actions demandées par les propriétaires fonciers et les professionnels du liège.

Les travaux réalisés

Travaux de revalorisation et de remise en production :

- Travaux subéreicoles : éclaircie sanitaire et sélective, taille, élagage, débroussaillement de pénétration ;
- Travaux de plantation : plantation de landes, de terres agricoles abandonnées, enrichissement en forêt ;
- Travaux d'équipement : desserte, place de dépôt ;
- Travaux de remise en production : démasclage, levée de liège brûlé.

Exploitation et mise en marché des produits de la suberaie : liège, bois...

Travaux de protection : création de coupures, équipements DFCI.

Développement de la filière liège.

ASLGF Suberaie Catalane 23, route du Liège 66490 Vivès

Plus d'informations sur le liège sur : www.institutduliege.com

liège sur pied, et d'organiser la vente du liège (70 tonnes de liège femelle vendu par an).

L'ASLGF permet aux propriétaires de faciliter la vente du liège et de la rendre rentable. Les propriétés de plus de 25 hectares adhérant à l'ASL disposent toutes d'un PSG, les autres sont soumises à un Règlement type de gestion (RTG). Toutes les forêts de l'ASL sont certifiées PEFC. L'exploitation du liège, réalisée par

Photo 2 (à gauche) :
Au Mas des Carbonères, chez M. Verdagué. Au centre, Renaud Piazzetta de l'IML et Bruno Mariton du CRPF.

Photo 3 (ci-dessous) :
Signalétique de la vélo-route voie verte.
Photos DA



des ouvriers espagnols, est étalée sur plusieurs années afin de ne pas augmenter le risque incendie.

L'ASLGF vend son liège localement à l'entreprise DIAM située à Céret, qui utilise près de 25 000 tonnes de liège annuellement. Les prix de vente du liège sont fixes et deux fois plus élevés que ceux des autres fournisseurs de DIAM (1,8 euros pour le liège bouchonnable soit 5% du liège produit ; 0,4 euros pour les rebus), car il y a un effet fort de communication sur la filière locale et sur la notion de terroir sur le produit fini. La récolte coûte 50 centimes au kilo. DIAM dispose d'un procédé spécifique qui lui permet d'acheter tout le liège au même prix, celui du liège bouchonnable, ce qui est très avantageux pour les producteurs de liège.

La problématique actuelle de l'ASLGF concerne l'avenir de la suberaie, avec de nombreux déperissements et des problèmes de régénération notamment dus au bétail divagant.

programme d'ampleur de Restauration des terrains en montagne (RTM) a alors été mis en place, avec la plantation de 10 000 hectares en résineux (pin laricio, mélèze, cèdre, épicéa). Mises à part ces plantations RTM constituant les forêts domaniales, une forêt départementale de 200 hectares gérée par l'Office national des forêts (ONF), et quelques petites forêts communales de 50 à 200 hectares attachées à des mas, tout le reste du massif (90%) appartient à des propriétaires privés.

Les châtaigniers ont été plantés à l'époque où la filière bois était importante dans la région. Pas moins de 40 scieries traitaient le châtaignier dans la vallée, afin d'en faire des piquets ou des douelles pour les tonneaux. Depuis la seconde guerre mondiale, il n'y a plus aucune scierie.

La gestion traditionnelle du taillis de châtaignier suit une rotation courte de 25 à 30 ans. Après la coupe rase, on réalise la première éclaircie au bout de 15 ans, puis la deuxième 5 à 10 ans plus tard. La châtaigneraie passe en coupe 5 à 10 ans après.

La châtaigneraie visitée se situe en propriété privée. Il y a toujours eu un PSG et celui-ci est en cours de renouvellement, car le nouveau propriétaire a des objectifs différents du précédent.

Le peuplement qu'on trouve ici n'a pas été géré et a aujourd'hui une cinquantaine d'années ; on trouve 200 à 250 tiges à l'hectare de diamètre moyen 15-20 cm, et de hauteur de 15 à 20 m.

Sur cette propriété, les conditions sont favorables à la production, mais du fait que le peuplement n'a pas été éclairci, il est composé de petit bois pour 95%. De nombreux signes de déperissements sont visibles (chancre, cynips, coups de chaleur à cause de la forte densité, descente de cime, basculements de cépée...) mais l'origine des châtaigniers fait qu'ils sont relativement droits.

La coordination de différents outils : CFT, PPRDF

L'objectif de la CFT du Vallespir est de valoriser la châtaigneraie en accord avec les propriétaires et les différents acteurs. Plusieurs actions ont donc été menées dans ce sens. Un *Guide des stations forestières* a été élaboré par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), afin de déterminer si le châtaigner est à sa place ou pas. Une étude de marché pour la production de

Photo 5 :

Vue de la châtaigneraie du Vallespir : coupe au premier plan.
Photo DA.



piquets de châtaignier a été faite par le Syndicat des propriétaires forestiers des Pyrénées-Orientales (Cf. article pp. 217-220). En termes de ressource, il ressort que les terrains mécanisables de moins de 35% de pente, représentent 3000 hectares sur les 8000 hectares de châtaigneraie du Vallespir.

Concernant la filière locale, cette dernière est peu présente et assez déstructurée. Pourtant, les filières agricoles, représentant un potentiel important d'acheteurs de piquets en châtaignier, sont très présentes sur le territoire et la demande du marché est de plus en plus ciblée sur des matériaux propres et locaux. Toutefois il n'y a encore que peu de transformateurs locaux et le châtaignier est un produit mal connu aujourd'hui, car le lien entre l'amont et l'aval de la filière s'est perdu au fil des années.

Un grand travail de communication a donc été réalisé, afin de mettre en relation l'amont et l'aval de la filière. La production de piquets ne nécessite pas d'éclaircies ou d'interventions particulières dans le peuplement, ce qui la rend très intéressante financièrement pour les propriétaires, qui jusque-là pouvaient seulement valoriser le bois d'œuvre, très peu présent sur ces stations (seulement 10% de bois d'œuvre à l'hectare alors qu'il en faudrait 20% pour qu'un acheteur soit intéressé). De plus 35% du prix de mobilisation du petit bois est dû au transport, car les transformateurs sont loin. Le redéveloppement de la filière locale permettrait d'être alors compétitifs.

Le Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) a été mis en place il y a 4 ans dans le but de mobiliser et valoriser les bois en forêt. La châtaigneraie privée du Vallespir bénéficie des aides du PPRDF depuis 4 ans :

- 1^{re} année : l'objectif de mobiliser 5000 m³ de bois a été atteint,
- 2^e année : l'objectif de 8000 m³ de bois a été atteint,
- 3^e année : l'objectif de 11000 m³ a été dépassé, puisque 17000 m³ de bois ont été mis en vente, fruit des efforts de communication et d'animation.
- 4^e année : l'objectif a été revu à la baisse (8000 m³) par manque de subvention.

Ces objectifs ont pu être atteints grâce au développement de la filière bois énergie. Avant, le petit bois était vendu aux industries papetières, et cela n'était pas très rentable. Depuis le développement des chaufferies bois, la demande pour la biomasse et les

Zoom sur la châtaigneraie des Cévennes

Un constat alarmant.

De nos jours, les Cévennes couvrent un vaste massif boisé à base de châtaignier, de chênes et d'essences résineuses introduites notamment pour les mines du bassin alésien (Pin maritime) ou lors des reboisements du Fonds forestier national dans les années 1950-1960 (pin laricio, douglas, cèdre...).

Aujourd'hui, les massifs de châtaigniers cévenols sont confrontés à un grave problème de déprérissement : le châtaignier dépérît rapidement sur de vastes surfaces alors que les autres essences en place (feuillus et résineux) ne donnent aucun signe de faiblesse et sont encore très bien adaptées pour la production forestière. Une étude sanitaire (CRPF, 2014) tend à montrer que plus de la moitié des châtaigniers est dans un très mauvais état sanitaire, avec un déficit foliaire important (>50%) ou une mortalité. De plus, 85% des arbres sont impactés par le chancre et une très grande majorité présente des branches sèches (65%)...

Les constats sont donc aujourd'hui alarmants pour ce massif forestier de près de 30 000 hectares. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces problèmes sanitaires (station non adaptée, manque de sylviculture, maladies du châtaignier, changements climatiques...).

Le massif forestier cévenol est aujourd'hui à un tournant.

L'économie bois associée est également à un tournant. Il convient de trouver des solutions de valorisation de ces bois en essayant d'adapter au mieux ressource bois, potentiel de valorisation et demande sociale. Différents secteurs sont donc ciblés : usage en biomasse/chimie verte pour les bois de mauvaise qualité, filière piquet à organiser, bois d'œuvre châtaignier pour la restauration de l'habitat traditionnel mais aussi bois d'œuvre avec différentes autres essences potentielles. Or une grande partie de la châtaigneraie étant en zone Natura 2000 pour sa valeur patrimoniale, la transformation de la châtaigneraie en un autre peuplement doit être justifiée. Cette transformation est aussi extrêmement coûteuse.

Des projets pour tenter de redonner vie à ce massif.

Une action (menée par le CRPF dans le cadre d'un projet financé par la Région Languedoc-Roussillon, le FNADT et le Parc national des Cévennes), a été lancée dès 2015 pour deux ans, afin de trouver des solutions de valorisation de ces bois en déterminant des référentiels sylvicoles prenant en compte changements climatiques et stockage de carbone dans la châtaigneraie cévenole.

Un autre projet, plus vaste, sur un périmètre interdépartemental (Gard et Lozère) de 210 000 ha, a été lancé pour 3 ans (janvier 2016 à décembre 2018). Il s'agit du projet CEVAIGOUAL, retenu dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Dynamic Bois de l'ADEME (le budget total s'élève à 3,4 millions d'euros).

Ce projet pluripartenarial coordonné par le CRPF a pour objectifs :

- d'approvisionner des chaufferies du dispositif fonds chaleur, des chaufferies antérieures au dispositif et des chaufferies locales de puissance plus modérée,
- de valoriser au mieux les peuplements forestiers existants par une hiérarchisation des produits bois et des usages,
- d'adapter les forêts cévenoles aux évolutions futures (climatiques, économiques et sociales).

Ce projet permettra d'impliquer l'ensemble des acteurs de la filière au niveau local, avec des engagements formalisés des 20 partenaires pour travailler en complémentarité et cohérence :

- Entreprises : Environnement Bois Energie, Entreprise Muller Câble Mât, Entreprise Pro Elag, Donnadieu Bois ;
- Collectivités : Communauté de communes des Hautes-Cévennes, Saint-Martin-de-Boubaux, Saint-Michel-de-Dèze ;
- Etablissements publics et assimilés : CRPF du Languedoc-Roussillon, Chambre de commerce et d'industrie (Lozère Alès Nîmes), Office national des forêts, Parc national des Cévennes, Chambre d'agriculture de la Lozère, Institut FCBA ;
- Associations et propriétaires : ARFOBOIS, Communes forestières Languedoc-Roussillon, ASLG de Tranios Combevielle, ASLG Massif de Saint-Cau, Association Bois Cévenol, Groupement de développement forestier du Gard, Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc Roussillon.

plaquettes forestières a explosé, entrant en concurrence avec la demande pour la pâte à papier, et entraînant de fait une hausse des prix du petit bois intéressante pour les propriétaires. Le prix de vente de la tonne de petit bois est passé de 2 à 6 euros, sachant que les coûts d'exploitation sont de 25 euros/ha (pas besoin d'éclaircies ou de dépressions coûteux, contrairement à la production de bois d'œuvre), le propriétaire a un gain de 2000 à 3000 euros/ha lorsqu'il vend ses petits bois de châtaignier. De plus, cette vente permet une remise en production des parcelles.

La gestion de la biodiversité en lien avec le PPRDF

Le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR) dispose des calendriers des coupes et envoie des mises en garde si des enjeux de biodiversité ou de sensibilité écologique sont présents sur la parcelle qui passe en coupe. Mais aucun suivi n'est réalisé sur le terrain, bien que ce ne soit pas la volonté qui manque.

Dans un souci d'améliorer la biodiversité, il faudrait tout d'abord allonger la durée des rotations, en passant à la futaie par exemple ; mais cela n'est pas dans les mentalités, même si on commence à y réfléchir sérieusement.

Le châtaignier est-il encore à sa place avec le changement climatique qui prend de l'ampleur ? BIOCLIMSOL est un outil national qui fournit des cartes de vulnérabilité par essence forestière.

Dans le peuplement visité, le châtaignier n'est pas dans son aire écologique, ce qui va entraîner sa disparition progressive au profit d'autres essences mieux adaptées à la station. Il existe des subventions à la plantation de résineux plus adaptés (pin laricio, cèdre, douglas) sur une rotation de 60 ans à la place des taillis de châtaignier, mais cela demeure beaucoup trop coûteux. Ce coût élevé à la plantation est un frein important à la transformation des taillis de châtaignier, qui se fera donc plus probablement de manière naturelle.

Les coupes à blanc ont toujours été bien acceptées par les locaux, puisque le châtaignier est traditionnellement exploité de cette manière. Mais l'arrivée de 5000 nouveaux habitants chaque année dans le département et la délocalisation des citadins en territoire rural, entraînent des oppositions nécessitant un effort de communication vers le grand public.

Léa VEUILLEN
Elève Ingénieur
d'AgroParisTech
Centre de Nancy
Mél :
lea.veuillen@
agroparistech.fr

Le plan bois carbone : quelles opportunités ?

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) pousse au développement d'une sylviculture qui stockerait plus de carbone, en lien avec le Plan climat relatif au Grenelle de l'environnement de 2012. Les premiers essais ont été réalisés en Isère, avec la conversion d'un taillis de châtaigniers en futaie, traitement sylvicole ne nécessitant pas de coupe à blanc et stockant donc beaucoup plus de carbone. Afin de réaliser ce changement de sylviculture, une Association syndicale libre de propriétaires privés s'est montée avec l'appui du CRPF. Les fonds mobilisés sont ceux d'une banque, dans le cadre de la réduction de son empreinte carbone. Aujourd'hui plusieurs régions se lancent dans ces projets « carbone », mobilisant de l'argent privé pour développer une sylviculture qui stocke plus de carbone.

Dans le massif des Albères, une association syndicale de gestion forestière s'est également créée afin de convertir 30 hectares de taillis de châtaigner en futaie sur souche. Des cloisonnements ont été réalisés tous les 15 m, puis le taillis éclairci. Le bois coupé est vendu localement pour la production de piquets. Le peuplement tend vers une futaie irrégulière avec une rotation de 7 ans.

Conclusion

Les visites que nous avons faites, aussi bien dans les subéraies que dans la châtaigneraie, ont parfaitement illustré à la fois l'ampleur des enjeux et la façon dont les acteurs locaux s'en sont emparés.

Sur ce territoire, le dialogue entre les différents partenaires est enclenché, en grande partie grâce à l'outil Charte forestière de territoire. Il reste sans aucun doute du chemin à faire pour améliorer le dialogue entre « monde de l'environnement » et « monde forestier », mais les habitudes de travail en commun et d'échanges y contribuent.

Il faut y consacrer du temps, du dynamisme et de la volonté. Les acteurs que nous avons rencontrés en Pays Pyrénées-Méditerranée n'en manquent pas, c'est ce que nous avons constaté avec plaisir lors de ces deux belles et constructives journées.

L.V.